

# LITTORAL Les Verts lancent une initiative cantonale pour faire appliquer la loi. Rendre les rives aux promeneurs

LUCAS VUITEL (PHOTOS)  
FRÉDÉRIC MÉRAT (TEXTE)

En violation de la loi, un tiers des rives neuchâteloises du lac sont peu ou pas accessibles aux piétons. En chiffres, c'est le cas sur une dizaine des quelque 30 kilomètres entre Marin et Vaumarcus, estiment les Verts. Pour y remédier, ils lancent une initiative cantonale intitulée «Rives pour toutes et tous!»

«Quand on a passé 25 ans à essayer d'appliquer la loi sans y arriver, il n'y a plus que l'initiative», souligne Clarence Chollet, présidente des Verts neuchâtelois. En cas d'acceptation de leur texte, un passage d'une largeur de deux mètres devra être aménagé dans les deux ans. «Partout et sans entraves». Le propriétaire qui s'opposerait serait exproprié et indemnisé.

## Des propriétaires «au bras long»

Les propriétaires concernés se comptent par dizaines. Ils jouissent de «privileges au détriment de toute la population», relève la présidente du parti écologiste. «Des communes sont moins regardantes que d'autres». «Les communes doivent appliquer ce droit de passage, mais c'est compliqué quand des propriétaires ont une certaine puissance fiscale», développe Nicolas de Pury, cheville ouvrière de l'initiative. Parfois, le



Les députés Verts Veronika Pantillon et Fabien Fivaz ont apporté le texte de l'initiative à la nage, contournant les obstacles au cheminement pédestre sur l'un des «points noirs» des rives du lac, dans le quartier de Monruz, à Neuchâtel.

piéton n'est ainsi détourné que pour «ménager certains propriétaires au bras long». Il y a aussi ceux qui ont dû sacrifier quelque chose lors de la construction de l'autoroute A5 et à qui on a promis «la paix pendant quelques années. Sans une volonté cantonale claire, ça va encore traîner».

En présence de murs, barrières, portails fermés ou végétation non entretenue, les Verts ont identifié six tronçons où le passage est impossible et dix où il est problématique. Ils se trouvent surtout entre Colombier et Vaumarcus.

«Chaque cas est différent est sera

discuté», note Nicolas de Pury. «Seuls quelques-uns pourraient être problématiques, quand c'est urbanisé jusque dans l'eau.» Les initiants invoquent le principe de proportionnalité. Là où des aménagements, a priori à la charge du canton ou des communes, seraient trop onéreux,

«je vois plutôt un enrochement, une digue». Veronika Pantillon, présidente du Grand Conseil, précise qu'il ne s'agit pas de «passer sur la terrasse des gens; mais de là à monter 500 mètres pour passer sur la route cantonale...»

Seuls les sites naturels protégés feraient exception au droit

## VON WYSS AU COMITÉ

Les initiants rappellent que l'accès aux rives avait été un argument des candidats de la Liste libre, d'Ecologie et liberté et du POP aux élections cantonales de 1989. Le conseiller d'Etat Michel von Wyss avait par la suite tenté de faire avancer le dossier. Il fait aujourd'hui partie du comité d'initiative, aux côtés notamment de Blaise Mulhauser, directeur du Jardin botanique de Neuchâtel, et de l'illustrateur John Howe.

de passage généralisé. Ainsi de la réserve du Fanel, près du canal de la Broye, de la Ramée, à la Tène, et d'un tronçon de rive au sud-ouest de la Pointe du Grain, entre Cortailod et Bevaix. L'unique exception autorisée par le Conseil d'Etat, soit le site de l'hôpital psychiatrique de Préfargier (notre édition du 12 janvier dernier), tomberait.

## Dans quatre ans au mieux

A Neuchâtel, «le Conseil communal m'a dit que cela permettra de régler le problème des piscines du Nid-du-Crô», avance Nicolas de Pury. Fermé neuf mois par année, le lieu pourrait au moins être accessible à cette période.

Les initiants ont six mois pour réunir au moins 4500 signatures. «Au mieux, toutes les rives seront accessibles dans quatre ans», selon Clarence Chollet. ●



A l'est de Neuchâtel, trois exemples d'accès barré aux piétons le long du lac. Il s'agit de propriétés privées, sauf exceptions, comme aux piscines du Nid-du-Crô.